



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec jeudi 10 octobre 2024 à 17h conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents la conseillère Mélanie Ménard, les conseillers Johnny Izzi et Alain Paquin formant quorum sous la présidence du maire suppléant Pierre Lamoureux.

Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Raymond Paquette et Steve Robitaille sont absents.

ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 octobre 2024

3 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

3.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Réfection 19e avenue Ouest et 37e Rue Ouest

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13341-10-10 **2.1** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 octobre 2024

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 octobre 2024.

3 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

13342-10-10 **3.1** Octroi de contrat et autorisation de paiement - Réfection 19e avenue Ouest et 37e Rue Ouest

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite régler les différentes problématiques en lien avec le puisard à l'intersection de la 37e rue Ouest et de la 19e avenue Ouest ainsi que divers autres problèmes ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont admissibles à la TECQ ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire des travaux durables ;

Il est proposé Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de réfection pour l'intersection de la 37e et de la 19e avenue Ouest à l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc. pour un montant de 239 085,78 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER à l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc. le paiement des décomptes progressifs selon les recommandations du directeur des travaux publics ;

D'AUTORISER le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13343-10-10 4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire à 17 h 05.

Pierre Lamoureux
Maire suppléant

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-trésorier, CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Pierre Lamoureux, Maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Pierre Lamoureux
Maire suppléant

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.